



Projet photovoltaïque de Courgeon

Commune de Bouëre

Lettre d'information n°2 - Février 2025

LE PROJET PHOTOVOLTAÏQUE À BOUËRE A ÉTÉ DÉPOSÉ EN PRÉFECTURE !

Madame, Monsieur,

Nous vous souhaitons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année !

Le projet photovoltaïque de Courgeon à Bouëre suit son cours et les études ont été finalisées. Une première lettre d'information vous a été distribuée en février 2024 et notre équipe projet est venue vous présenter le projet lors d'une permanence en mairie de Bouëre. Merci à tous ceux qui y ont participé et merci aux élus pour leur engagement dans le projet !



Grâce aux études et aux échanges avec les parties-prenantes, l'implantation a pu être affinée et c'est dans cette lancée que le dossier de demande de permis de construire a été déposé en Préfecture au mois de décembre. Je vais donc reprendre le suivi de cette instruction. Je reste à votre disposition afin de répondre à vos questions sur le projet.

Il revient maintenant aux services instructeurs de rendre leur avis sur le projet, en s'appuyant sur un solide dossier d'étude d'impact sur l'environnement et le paysage, détaillé dans cette lettre. L'étape suivante sera l'enquête publique. Nous reviendrons vers vous prochainement afin de vous présenter son déroulement.

Bonne lecture !

Clara MARTINEZ,

Cheffe de projets solaires chez RWE Renouvelables France



1 183

foyers

C'est le nombre de foyers que la centrale pourra fournir en électricité (chauffage compris), soit environ 10% des besoins de l'Huisne Sarthoise



4,6

MWc

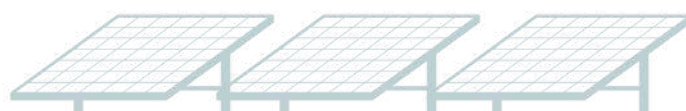
C'est la puissance du parc photovoltaïque, en conditions d'ensoleillement optimales.



2028

Le parc solaire pourrait être mis en service d'ici 2028.

L'implantation du projet solaire de Courgeon



L'implantation d'une centrale solaire prend en compte de nombreux enjeux : réglementaires, patrimoniaux, environnementaux et humains. Les études ont été menées sur 19 hectares et toutes les mesures nécessaires ont été prises pour éviter les enjeux, aboutissant à une zone de projet de 11 hectares clôturés. Sur cette zone, les panneaux seront espacés de manière à laisser passer la lumière et à préserver la vie du sol. Le parc solaire de Bouër n'artificialisera pas le sol et participera aux objectifs de transition énergétique du territoire.

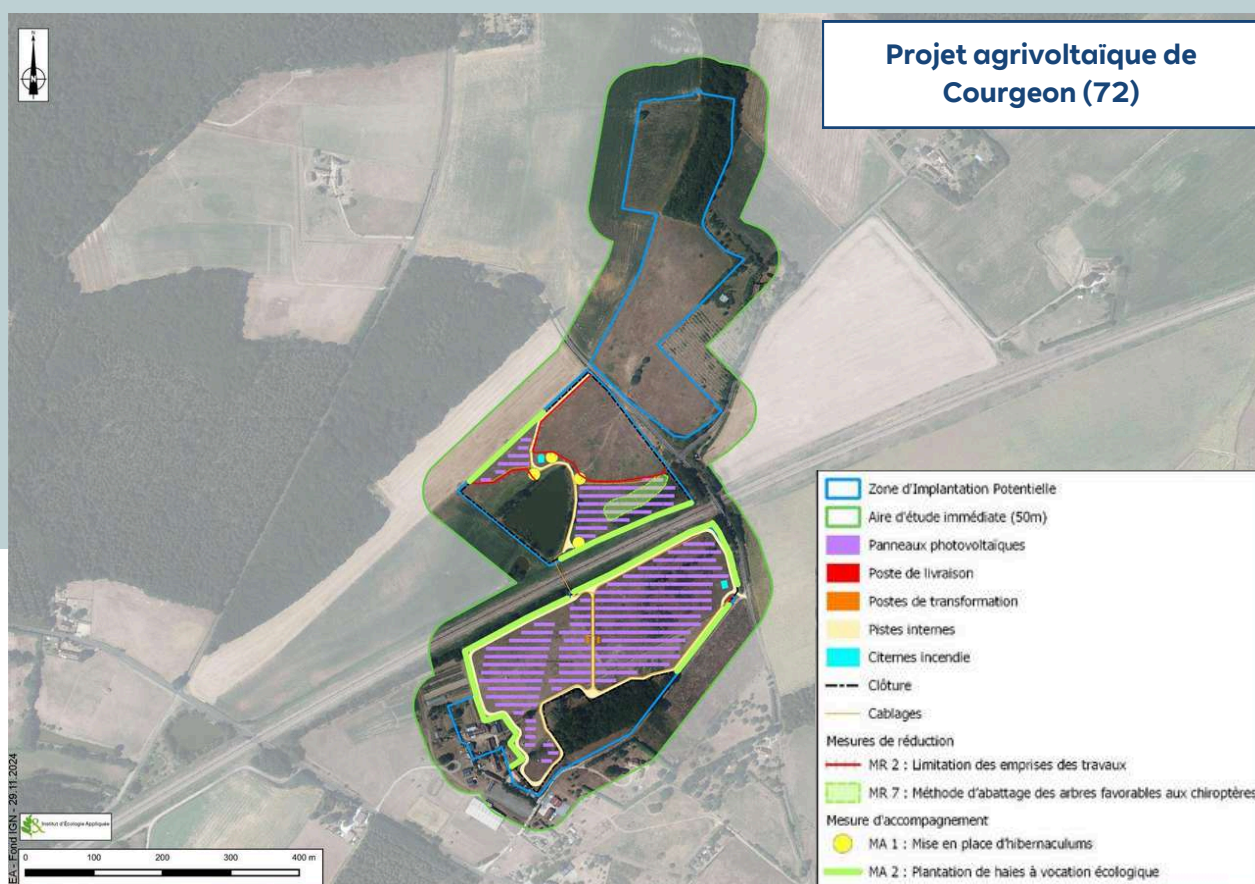


Site d'études (19 ha)

Réduction de 43% de
la surface de projet



Site de projet (11 ha)



Retour sur les résultats des études

L'ÉTUDE D'IMPACT

Afin de concevoir le projet avec le moins d'impacts sur son environnement possible (faune, flore, paysage...), plusieurs volets d'études ont été réalisés par des bureaux d'études indépendants. L'intégralité du dossier sera **consultable lors de l'enquête publique**. Voici d'ores et déjà les principales conclusions :

L'étude paysagère

L'étude paysagère réalisée par ENCIS Environnement, analyse d'abord **l'état initial** dans lequel s'inscrit le projet : présence ou non de monuments historiques, sites emblématiques, structures naturelles, reliefs, etc. Ce diagnostic paysager décrit les zones de visibilité potentielles du projet (dans la phase amont). Dans une seconde phase, il est mis à jour avec le design du projet. Ainsi, plusieurs **photomontages** ont été réalisés depuis différents points de vue soigneusement sélectionnés afin de simuler la visibilité du parc.

Depuis le hameau de Courgeon, la présence de haies et de boisements limiteront la visibilité globale du parc :



L'étude paysagère réalisée par ENCIS Environnement conclut que, grâce aux infrastructures présentes sur l'aire d'étude et aux mesures prises dans le cadre du projet (ajout de haies, choix de teintes adaptées pour les aménagements connexes), **le parc solaire de Bouër s'intégrera aisément dans le paysage**.

L'étude écologique

L'étude écologique repose à la fois sur des études bibliographiques et sur des investigations de terrain. Elle a été réalisée par le bureau d'études indépendant **IEA**, sur un cycle biologique complet (un an).

Le projet est situé en majorité sur de la prairie. Quelques secteurs offrent toutefois une diversité plus importante : les pelouses sableuses (abritant l'orobanche pourprée ci-contre) et les zones humides. Ces zones sont **évitées** par les panneaux.

- Concernant les **oiseaux**, 40 espèces ont été observées en période de reproduction telles que l'alouette des champs, la tourterelle des bois, la linotte mélodieuse et le bruant jaune.
- Concernant les **chauves-souris**, 11 espèces ont été identifiées telles que la Pipistrelle commune et la sérotine commune.

Au regard de l'évaluation des enjeux environnementaux et de la mise en place de mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement et de suivi en faveur des espèces identifiées, **le projet photovoltaïque représente un risque non substantiel vis-à-vis des habitats naturels, de la flore, de la faune et des zones humides**.



Orobanche pourprée
©IEA, sur site



Bruant jaune
©René Dumoulin

Les bénéfices pour votre commune

DES MESURES ENVIRONNEMENTALES ET PAYSAGERES

L'étude d'impact réalisée dans le cadre du projet photovoltaïque de Bouër a permis, dans un premier temps, d'évaluer les impacts potentiels. Afin de répondre à ces enjeux identifiés, RWE Renouvelables France est tenu de proposer toutes les mesures nécessaires afin d'éviter, réduire ou, en dernier recours, compenser les impacts.

Voici les mesures environnementales et paysagères prises dans le cadre du parc photovoltaïque de Courgeon :



- **Evitement** des secteurs sensibles, telles que les pelouses sableuses au nord de la zone d'études ;
- **Plantation de haies paysagères** afin de réduire la visibilité du parc solaire ;
- **Création de passage dans la clôture** pour le passage de la petite faune ;
- **Adaptation du calendrier de travaux** aux enjeux écologiques ;
- Préservation des **lisières** pour la biodiversité ;
- Conservation **d'espaces sans panneaux solaires** au profit de certaines espèces, telles que l'orobanche pourprée ;
- Gestion du ruissellement des eaux pluviales.

LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR VOTRE COMMUNE

Le parc solaire générera des retombées fiscales (taxes) pour les collectivités qui peuvent les réinvestir dans divers projets à l'échelle communale et intercommunale.

Retombées fiscales* pour un projet de 4,6 MWc :	20 premières années :	20 dernières années :
Commune de Bouër	3 050 € / an	6 770 € / an
Communauté de communes de l'Huisne Sarthoise	6 650 € / an	15 950 € / an
Département de la Sarthe	4 240 € / an	9 820 € / an

**Simulations réalisées en janvier 2025, basées sur les dispositions fiscales de 2022 (source : impots.gouv.fr)*



Le parc photovoltaïque de Courgeon permettra également de créer des emplois locaux en phase chantier et pendant la maintenance du parc.



Enfin, les **bénéfices seront aussi environnementaux** grâce au développement d'une énergie exempte d'émissions polluantes.

Le calendrier du projet

LES PROCHAINES ÉTAPES DU PROJET PHOTOVOLTAÏQUE DE COURGEON

Le développement d'un projet photovoltaïque est une démarche exigeante qui s'appuie sur des études techniques afin d'avoir le moins d'impact possible sur l'environnement et le paysage. Le dossier incluant l'étude d'impact a été déposé auprès de la Préfecture de la Sarthe et doit désormais être validé par les services instructeurs avant le début de l'enquête publique.



ZOOM SUR LA PHASE D'INSTRUCTION

La phase d'instruction consiste à prendre en compte l'avis des différents services de l'Etat :



Celle-ci débute par une demande de compléments de la part de la Direction Départementale des Territoires (DDT)



A la suite de laquelle le projet devra être présenté à la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF).



En parallèle, différents services de l'Etat sont concertés comme la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale (MRAe)

L'objectif étant de répondre voir modifier le projet en fonction de ces différents avis.

Dernière étape de l'instruction : l'enquête publique



Cette phase réglementaire de consultation du territoire sur le projet solaire permettra à chacun de consulter le dossier, de poser des questions et de donner son avis sur le projet. L'avis du territoire synthétisé par le commissaire enquêteur, ainsi que son propre avis motivé, seront pris en compte par le Préfet de département dans sa décision finale. Nous vous communiquerons les dates et modalités de l'enquête publique dès qu'elles seront connues.

Les avantages de l'énergie solaire



Contactez le chef de projet



Clara MARTINEZ
clara.martinez@rwe.com
RWE Renouvelables France
50 rue Madame Sanzillon
92100 Clichy

Suivez les actualités du projet sur son site Internet dédié :
bouer.parc-solaire.com

